

Appel à projets : Fonds spécial Maghreb 2023

Depuis près de 60 ans, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), fondé en 1963, soutient des programmes d'échange de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de son action. Les rencontres subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'amitié entre les jeunes de France et d'Allemagne ainsi que la coopération en faveur de la paix et de la démocratie au niveau européen et international. C'est pour cette raison que l'OFAJ soutient également des projets impliquant un autre pays d'Europe ou de l'espace méditerranéen.

Ces programmes trinationaux permettent des échanges entre la France, l'Allemagne et un autre pays du Sud de la Méditerranée. Ils offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre ensemble dans un contexte international élargi. Les compétences interculturelles acquises les aident à évoluer sur le plan personnel, social et professionnel, et sont d'une importance capitale pour leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

Dans le cadre de ses programmes trinationaux, l'OFAJ accorde ainsi une attention particulière à la coopération euro-méditerranéenne avec les pays du Maghreb. La région méditerranéenne est un lieu d'échange, qui inclut deux continents à l'histoire fortement imbriquée, aux liens éducatifs et culturels étroits, avec des relations commerciales depuis plusieurs siècles, des mouvements migratoires et du tourisme. Si des opportunités exceptionnelles existent au Maghreb, cette région est aussi confrontée à des défis croissants, que ce soit en matière de transition politique, économique et écologique et politique, de migration ou d'inégalités sociales. Le respect des droits humains, la liberté d'expression et l'égalité des sexes ne sont que quelques thématiques de plus en plus menacées par des tendances populistes, extrémistes et fondamentalistes. En outre, le changement climatique constitue un danger très sérieux pour la région.

Depuis 2019, les ministères chargés des Affaires étrangères en France et en Allemagne mettent, à parts égales, un Fonds spécial Maghreb à la disposition de l'OFAJ, afin de renforcer les rencontres euro-méditerranéennes entre la France, l'Allemagne et les pays du Maghreb. Avec cet outil, l'OFAJ soutient des projets pilotes.

Ce fonds, qui a été réalimenté en 2021, vient accompagner la stratégie de l'OFAJ visant à renforcer les réseaux et approfondir des partenariats avec des porteurs de projets et des institutions œuvrant au soutien à la jeunesse. Cette stratégie vise aussi à renforcer la formation numérique, afin de relancer les mobilités pour les jeunes de France, d'Allemagne et du Maghreb.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1 Cadre général

1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient des échanges trinationaux de jeunes ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être **innovantes** et faire **référence à une situation sociopolitique actuelle**. Ces échanges doivent également accompagner de **nouvelles approches et méthodes pédagogiques, favoriser la participation active des jeunes, inclure de nouveaux groupes cibles** et produire **des résultats concrets**.

1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes avec des **rencontres en présentiel**, qui restent une expérience unique et incontournable pour de nombreux jeunes. Néanmoins, la situation sanitaire actuelle devra être prise en considération. Vous pouvez également proposer un projet dans l'un des formats suivants :

- **Format hybride** : préparation, poursuite ou évaluation en ligne de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe ;
- **Rencontre numérique** : les participantes et participants échangent avec l'appui des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinationaux afin d'avancer sur un projet et d'obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres en ligne doit être justifié sur le plan pédagogique ;
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle avec la rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des personnes d'un même pays ne sont possibles que si celles-ci sont associées à une rencontre en ligne avec toutes les participantes et participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale en présentiel.

Dans le cas où seraient planifier des modules ou votre projet dans un format hybride voire numérique, l'OFAJ fournit des informations sur [les outils](#) et le [matériel pédagogique](#), ainsi qu'une [vidéo explicative](#). Vous pouvez trouver l'ensemble des ressources utiles en suivant [ce lien](#). Pour les rencontres en présentiel, veuillez néanmoins indiquer si, en cas d'urgence, elle pourrait être organisée sous forme numérique.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1.3 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants :

A Renforcer l'engagement de la jeunesse dans la société civile et des jumelages euro-méditerranéens

Le désir de participer au bien commun est une préoccupation importante pour les jeunes en Europe et au Maghreb. Les rencontres soutenues par l'OFAJ visent à encourager les jeunes à s'engager au niveau local, national ou euro-méditerranéen. En même temps, elles visent à favoriser la mise en réseau de la société civile au sein de l'espace méditerranéen. L'objectif est de permettre aux jeunes de s'engager activement dans des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats. Par exemple, jusqu'à aujourd'hui, les jumelages de communes entre la France, l'Allemagne et le Maghreb restent une exception en la matière.

B Droits humains et égalité des genres

Les libertés fondamentales et les droits fondamentaux sont régulièrement remis en cause et les minorités menacées. Les ségrégations et les discriminations en tout genre, ainsi que le racisme et l'antisémitisme doivent être combattus des deux côtés de la rive méditerranéenne. De ce fait, l'OFAJ soutient des projets qui visent à renforcer la démocratie, les droits humains et l'égalité des genres. Dans ce contexte, des sujets relatifs à la liberté d'opinion et de la presse remplissent également un rôle majeur. La sensibilisation à l'utilisation critique des nouveaux médias et une approche réfléchie des informations reçues peuvent être intégrées dans les échanges.

Dans ce cadre, une attention particulière à la déconstruction des stéréotypes et des préjugés sur les questions de genre sera accordée.

C Formation professionnelle, innovation et entrepreneuriat social

La possibilité de suivre une formation, de bénéficier de conditions satisfaisantes d'insertion professionnelle et des perspectives d'évolution satisfaisantes sur le marché du travail sont des éléments fondamentaux pour le développement économique et le bien-être collectif des sociétés françaises, allemandes et maghrébines. Ils permettent de préserver une société de la dérive de la jeunesse vers des mouvances sociales antidémocratiques ou des systèmes totalitaires. Ce qui peut engendrer de lourdes conséquences pour un pays – tant au niveau économique que politique et sociétal. Ainsi, une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes sont des facteurs clés pour soutenir l'emploi de la jeunesse et leur participation active au marché du travail.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Avec ce fonds spécial, l'OFAJ soutient des rencontres destinées à des jeunes en formation professionnelle ou universitaire, en recherche d'emploi ou en cours d'insertion professionnelle dans différents domaines. Les secteurs innovants de la santé, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de la dématérialisation et des nouvelles technologies offrent un grand nombre d'opportunités aux jeunes. Les projets associés à ces thématiques seront particulièrement étudiés. En outre, les rencontres qui mettront l'accent sur l'agriculture, le développement de l'artisanat et des professions sociales seront également priorités.

D Sécurité alimentaire, protection de l'environnement, développement durable

La guerre en Ukraine est l'une des causes directes de l'inflation des prix alimentaires et énergétiques au niveau mondial. La sécurité alimentaire de certains Etats, liée à cette crise économique, est mise en danger. C'est pour cette raison que l'OFAJ entend promouvoir des idées novatrices et des projets traitant de la sécurité alimentaire entre l'Allemagne, la France et le Maghreb.

Les débats internationaux en cours sur le climat et les mouvements écologistes sensibilisent aux risques auxquels seront confrontés les pays riverains de la Méditerranée (accentuation de la désertification, progression de la pollution des mers et des côtes, augmentation de la consommation de ressources limitées et d'énergie en lien avec la croissance démographique). La pollution et le changement climatique menacent les moyens de subsistance, la paix et la prospérité des populations en Europe et en Afrique du Nord et la guerre en Ukraine fait émerger à nouveau la question de l'indépendance énergétique des Etats.

De plus, l'aménagement du territoire et la recomposition des villes dans le cadre de transitions très rapides doivent composer à l'avenir avec le défi organisationnel des sociétés. Comment les villes françaises, allemandes et du nord de l'Afrique peuvent-elles devenir des « smart cities » et satisfaire les besoins des générations à venir ?

L'OFAJ entend soutenir l'éducation au développement durable, la protection du climat et de l'environnement, l'aménagement urbain et le concept de « smart city ». Il veut accompagner leur mise en œuvre par des projets de recherche, des chantiers ou des initiatives concrètes en faveur de la jeunesse.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

E Valeurs communes, débats sur la mémoire et patrimoine culturel

La vision de l'histoire ou des histoires du bassin méditerranéen est marquée par de forts débats mémoriels. L'OFAJ entend soutenir des projets qui favorisent et interrogent de manière critique les débats ouverts concernant les différentes perceptions d'événements passés – par exemple de l'histoire coloniale. Cela peut concerner différentes traditions d'acquisition et de transfert de connaissances, mais aussi des résultats de recherche.

À l'ère du numérique, il est également nécessaire de développer des projets autour de la mémoire dans lesquels la nouvelle génération peut s'approprier l'histoire de ses propres sociétés et de sa région de manière innovante, interdisciplinaire et interculturelle.

Ces projets devront prendre en compte la dimension historique et actuelle des pays et de la région. Les rencontres soutenues pourraient ainsi souligner la manière dont le patrimoine culturel est appréhendé dans les pays représentés, comment la population – et en particulier la jeunesse – se l'approprié, et comment l'histoire marque aussi l'identité collective.

L'OFAJ soutient également des projets axés sur la conservation du patrimoine culturel.

2 Critères de sélection et de soutien

2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation

Les porteurs de projet mentionnés dans les Directives au titre de l'article 4.2.1 et de l'annexe 8 peuvent effectuer des demandes. Il peut s'agir d'associations à but non lucratif, des comités de jumelage, de collectivités locales ou régionales, d'organisations et d'associations dans le secteur de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes adultes, de la culture, des sciences, des médias et du sport. Le projet peut également être porté par des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel.

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation d'un autre pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet. La participation des jeunes dans le dépôt des demandes, dans le développement et dans la réalisation du projet, a un effet très positif sur le soutien des projets par l'OFAJ.

Pour des raisons d'ordre juridique, le dossier de candidature peut uniquement être déposé par une structure dont le siège se trouve en France ou en Allemagne.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

2.2 Groupes cibles, participantes et participants

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres s'adressent aux jeunes engagés dans la société civile : enfants, élèves, apprentis et étudiants, jeunes demandeurs d'emploi et personnes actives, ainsi que les acteurs du secteur de la jeunesse. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités¹.

Il est souhaité que le groupe comprenne un nombre équilibré de femmes et d'hommes, mais aussi de participantes et participants de chaque pays (de préférence environ un tiers du groupe par pays). La rencontre peut accueillir au maximum 60 personnes, incluant l'équipe d'encadrement. Pour plus d'informations, notamment sur le nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs, veuillez consulter [les Directives de l'OFAJ](#).

2.3 Lieu et durée du projet

Conformément au principe de réciprocité de l'OFAJ, un projet se compose de trois phases de rencontre avec un minimum de 4 et un maximum de 21 nuitées dans chaque pays partenaire. Le projet, dans son ensemble, peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Les candidatures doivent être soumises par phase de rencontre et ne sont valables que pour les parties du cycle qui se déroulent dans l'année budgétaire, de janvier à décembre 2023. Une date fixe de début et de fin doit être spécifiée afin de calculer le financement. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans les pays des organisations participantes.

Des rencontres de préparation en présentiel ou à distance, pour organiser les phases de rencontres demandées, peuvent également être subventionnées dans le cadre de cet appel à projets.

2.4 Troisième pays

Les pays suivants sont éligibles : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le contenu du projet et les thèmes régionaux, géographiques et/ou historiques sélectionnés peuvent justifier des exceptions pour une coopération régionale avec deux ou trois pays partenaires du Maghreb. L'OFAJ soutient donc des coopérations régionales entre quatre pays – par exemple des projets avec la France, l'Allemagne, l'Algérie et le Maroc – si elles contribuent à améliorer les relations entre les deux pays du Maghreb.

¹ Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe cible dans les Directives de l'OFAJ aux pages 83 à 85.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le **concept pédagogique** du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un **programme prévisionnel** de la rencontre en présentiel et/ou des échanges numériques complétera ce dispositif.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : les groupes cibles sont sensibilisés à la question et travaillent en groupes mixtes trinationalaux ;
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats ;
- **Utilisation critique des médias** : la sensibilisation des jeunes par le projet à la désinformation et *aux fake news*. Il s'agit de soutenir les jeunes à se forger leur propre opinion et à développer leur esprit critique en leur demandant de varier leurs sources d'information ;
- **Protection de l'environnement et du climat** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte ou contribue-t-elle dans son contenu et sa mise en place à la protection de l'environnement ?
- **Atteinte des objectifs de développement durable (ODD)** : ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 [objectifs de développement durable de l'ONU](#) ?
- **Résultats et impact** : le groupe de participants doit travailler collectivement sur un résultat concret² et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants ;
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées sont censées se voir accorder une place adéquate dans la rencontre. L'animation linguistique et le recours à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication ;
- **Communication et visibilité** : le projet doit comprendre une stratégie de communication pour les médias et les réseaux sociaux. Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, des consulats ainsi que des représentations communales et régionale en seront informées par le porteur de projet. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication. Les projets sélectionnés seront présentés par le porteur de projet dans le [groupe Facebook régional](#). Une aide est fournie par le [kit de communication de l'OFAJ](#).

² Publications, blogs, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets et des nouvelles initiatives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

3 Subvention

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du ministère allemand des Affaires étrangères. La subvention peut s'élever à un **maximum de 20 000 € par phase de rencontre**. L'attribution maximale de la subvention sera déterminée en fonction de la durée du projet et du nombre de participants impliqués. Il est recommandé de **contribuer à la subvention** et de chercher des **modes de financement tiers**.

Dans le cas d'un projet hybride ou en ligne, l'OFAJ peut subventionner la location de matériel technique, informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée. Les frais de connexion, les honoraires, le matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) peuvent également être compris dans les coûts du programme.

Dans le cas de rencontres en présentiel ou au format hybride (avec des participantes et participants résidant dans le même pays), les frais de voyage et de séjour peuvent également être subventionnés conformément aux [Directives de l'OFAJ](#).

Les dépenses d'investissement telles que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes et de disques durs ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés un mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard deux mois après la fin du projet. Pour les projets se déroulant entre le 15 novembre et le 31 décembre 2023, les documents de décompte d'utilisation doivent être retournés au plus tard le 15 janvier 2024.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet français ou allemand avant le **1^{er} novembre 2022** en remplissant le [formulaire de candidature en ligne](#) dédié. Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant leur mise en œuvre.

La demande doit être impérativement envoyée **par courrier électronique à trilateral@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **programme prévisionnel**. Elle peut être complétée par des informations supplémentaires. Les demandeuses et demandeurs n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent soumettre le statut de leur association. Les documents incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une **centrale de l'OFAJ** s'engagent à **informer** celle-ci **de leur participation à l'appel à projets en amont** et à **respecter la procédure décentralisée en vigueur**.

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par un des bureaux compétents de l'OFAJ, en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

5 Contact

Guillaume Ohleyer
Chargé de projets « Programmes trinationaux »
+33 1 40 78 18 85
trinational@ofaj.org

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org